

**MÉMOIRE**  
de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal  
Consultations pré-budgétaires 2019-20

Soumis le 14 février 2020

**Mise en contexte**

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) est une des organisations socioéconomiques parmi les plus actives de Montréal. Elle couvre le territoire situé à l'est du boulevard St-Laurent jusqu'à la pointe de l'île, lequel se compose de 850 000 habitants, 400 000 emplois et 32 000 entreprises. La Chambre représente un milieu économique diversifié qui fait face à des défis multiples, dispose d'opportunités uniques et a un potentiel de croissance important.

La CCEM et ses partenaires soutiennent une vision du développement de l'Est en tant que territoire dynamique, compétitif, innovant et attractif pour les entreprises et pour les talents. En 2019, la CCEM a publié *Cap sur l'Est*, un livre blanc pour un développement économique renouvelé de l'Est de Montréal, lequel reflète cette vision ambitieuse et les pistes d'action que nous considérons essentielles à sa réalisation.

*Cap sur l'Est*, fruit d'une collaboration entre une grande diversité d'acteurs concernés par le développement de l'Est de Montréal, vise à rassembler en un même document les principaux gestes à poser pour soutenir la revitalisation et le développement socio-économique du territoire de l'Est de Montréal.

Dans ce contexte, nous vous soumettons respectueusement, en annexe, les recommandations énumérées dans le livre blanc pour un développement économique renouvelé de l'Est dans le cadre des consultations pré-budgétaires du gouvernement du Québec. Dans les prochaines pages, nous avons résumé les trois grands axes du livre blanc ainsi que les recommandations principales destinées au gouvernement du Québec.

**Axe 1 : Établir les bases d'un développement économique durable**

La vocation industrielle historique de l'Est a laissé un lourd héritage de terrains désaffectés où la contamination est très élevée. La réhabilitation de ces sols constitue un passage obligé pour permettre leur redéveloppement. Par ailleurs, plusieurs parties du territoire, notamment celles qui ont jadis hébergé des industries lourdes qui fonctionnaient de manière autonome, manquent d'infrastructures de base nécessaires à leur redéveloppement : routes, réseau d'eau et d'égouts, équipement de gestion des eaux de ruissellement, télécommunications, connexions au réseau d'électricité et de gaz. De plus, certaines parties du réseau d'égouts et artériels existants n'ont pas été conçus pour répondre à une occupation plus dense du territoire. Le redéveloppement de ces secteurs de l'Est entraînerait une charge excessive sur ces réseaux, qui doivent être rénovés et dont les capacités doivent être accrues. Il devient de plus en plus urgent de s'attaquer à ces

contraintes qui empêchent le redéveloppement des espaces industriels sous-utilisés dans l'Est. Le taux d'occupation industriel dans l'Est ne cesse de décroître, passant de 10,2 % en 2013 à moins de 2,5 % aujourd'hui, ce qui veut dire qu'il existe très peu d'espaces industriels accessibles et viabilisés. Pour permettre d'accueillir dans l'Est de nouveaux projets d'investissement, il devient incontournable de s'attaquer aux contraintes qui limitent le développement sur plusieurs terrains.

### **Recommandations clés pour le budget 2020 :**

- Créer un fonds multipartite avec les trois paliers gouvernementaux (Canada, Québec et Montréal) ainsi que la participation de la société civile pour gérer la décontamination et le redéveloppement des sites.
- Doter ce fonds des investissements requis pour la décontamination des terrains de manière proactive et l'accompagner d'une stratégie de développement territorial. Notamment, ce fonds pourrait gérer l'enveloppe de \$100 M qui a été promis par le gouvernement du Québec pour la décontamination des sols, mais qui n'a toujours pas été versé.
- S'assurer que les critères d'accès au fonds pour la décontamination des sols respectent les principes directeurs suivants : souplesse, traitement des dossiers sur la base de l'aspect stratégique d'un terrain, approches diversifiées, pérennité du fonds.
- Se doter de cibles ambitieuses afin que, d'ici 2030, la contamination des terrains ne représente plus un frein au développement économique de l'Est.
- Dégager pour l'Est des investissements importants en matière d'infrastructures, notamment pour le réseau d'égouts et le réseau routier, dans le cadre du programme d'infrastructures Investir dans le Canada.

### **Axe 2 : Faciliter la mobilité sur l'ensemble du territoire**

La mobilité des personnes et des biens est une condition essentielle au développement économique et à l'attractivité d'un territoire, tant auprès des entreprises que des travailleurs et des résidents. La première préoccupation d'une entreprise, lorsqu'elle choisit son lieu d'implantation, est de savoir si elle aura la capacité d'attirer et de retenir facilement et rapidement la main-d'œuvre et les talents dont elle aura besoin. Conséquemment, l'accès aux établissements de l'entreprise par des modes de transport variés constitue une condition essentielle à son succès.

### **Recommandations clés pour le budget 2020 :**

- Respecter l'engagement d'une entrée en service de la ligne bleue du métro en 2026 et mettre tout en œuvre pour devancer l'entrée en service de la station à l'angle du boulevard Pie-IX pour la faire coïncider avec la mise en service du SRB Pie-IX (2022).
- Prolonger le REM dans l'Est afin de connecter le territoire avec ce réseau qui se développe rapidement et à l'échelle de la métropole.

- Mettre en œuvre des initiatives permettant de désengorger la ligne orange du métro.
- Bonifier les mesures pour préserver la mobilité et la productivité des employés des entreprises de l'Est pendant les travaux de rénovation du pont-tunnel Louis Hippolyte-La Fontaine.
- Réaliser le plus rapidement possible (d'ici 3 ans) le prolongement du boulevard de L'Assomption et de l'avenue Souigny pour doter le Port d'un nouvel accès routier direct à ses installations. Ce projet devrait permettre de retirer près de 1 700 camions par jour de la rue Notre-Dame Est, d'économiser temps et argent en plus de réduire significativement les émissions de GES.
- Poursuivre le réaménagement et la modernisation de la rue Notre-Dame Est pour améliorer la fluidité du transport des personnes (transports collectifs, transports actifs, automobiles) et des marchandises. Débuter la construction à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de sorte que le déploiement s'effectue de l'Est vers le centre-ville.

### **Axe 3: Positionner l'Est pour l'avenir**

Réaliser des investissements stratégiques dans la décontamination des sols, dans les infrastructures de base et dans la mobilité permettra de mettre la table pour le développement économique dans l'Est et ouvrira le territoire à des occasions de développement économique hors du commun. Le tissu économique de l'Est est composé d'industries et d'entreprises dynamiques qu'il faut propulser, tout en attirant de nouvelles, en complément et en synergie avec celles déjà présentes. Nous sommes d'avis qu'il faut renforcer le positionnement de l'Est dans ses secteurs économiques phares – que sont l'agroalimentaire, les industries manufacturières, le transport et la logistique, les industries créatives et le secteur récréotouristique – et soutenir activement les secteurs économiques en émergence pour engager l'Est dans ses créneaux d'avenir – que sont les technologies propres, les sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) et le sport et la performance humaine.

Il importe aussi que le développement de l'Est contribue à améliorer la qualité de vie de ses résidents et les déterminants sociaux de la santé. Il faut notamment favoriser le développement de transports actifs et sécuritaires, favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et lutter contre les îlots de chaleur.

#### **Recommandations clés pour le budget 2020 :**

- Appliquer, dans le cadre du congé fiscal pour grands projets d'investissement, un seuil réduit pour les projets qui se réalisent dans l'Est de Montréal dans un secteur stratégique.
- Implanter deux zones d'innovation dans l'Est comprenant un centre de formation et de recherche et une structure de maillage avec le secteur privé. Les thèmes privilégiés pour les deux zones d'innovation sont : les technologies propres et les sciences de la vie et les technologies de la santé.

- Bonifier certains programmes d'aide gouvernementale en rehaussant l'aide accordée pour les projets s'implantant dans l'Est de Montréal (par exemple, les programmes de soutien à la R&D et le programme ESSOR).
- Offrir des incitatifs pour développer des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises dans l'Est.
- Soutenir la réalisation du projet du « Pôle d'innovation en procédés durables » porté par le Collège de Maisonneuve et deux de ses centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT).
- Mettre en place un Fonds pour aider au financement participatif de projets d'entrepreneurs qui voudront s'établir dans l'Est.

## **Conclusion**

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal et ses partenaires sont convaincus que ce territoire, longtemps positionné au cœur de l'économie québécoise et canadienne, possède les talents, les atouts et le potentiel pour redevenir un pôle de développement économique et social de premier plan. Les actions qui seront prises au cours des prochaines années seront déterminantes pour la réussite du processus de revitalisation de cette région névralgique et stratégiquement positionnée. Pour saisir cette opportunité historique, il est nécessaire de se donner les moyens pour lancer dès maintenant les projets d'investissement et les programmes.

Le budget 2020-21 du gouvernement du Québec doit notamment octroyer les ressources nécessaires pour la décontamination des sols et la mise en place des infrastructures de base (notamment le réseau d'aqueduc et d'égouts et des routes), la planification et mise en œuvre des divers projets en transport dans l'Est, ainsi que des mesures pour positionner stratégiquement le territoire dans ses créneaux d'avenir.

**En annexe :** *Cap sur l'Est : livre blanc pour un développement économique renouvelé de l'Est de Montréal*